

Violente agression d'une boulangère au Havre : début mouvementé pour le procès en appel

Refus d'être extrait de sa cellule, propos fleuris lors de l'audience... La première journée d'audience à Évreux de l'homme accusé d'avoir chapeauté l'agression d'une commerçante, a commencé sur les chapeaux de roue lundi 11 septembre 2023.

Publié: [11 Septembre 2023 à 18h40](#) Temps de lecture: [3 min](#) Partage :

Il aura fallu du temps, de la patience et un certain sens de la négociation pour que l'accusé accepte finalement de rejoindre la cour d'appel d'Évreux, lundi 11 septembre 2023.

Son avocat, [Me Jérémie Kalfon](#), a dû lui-même le raisonner en prison pour que David Prévoté accepte d'être transporté et que démarre le nouveau procès de cet homme condamné en première instance après [la violente agression d'une boulangère havraise](#) en avril 2020 pour lui soutirer sa recette du jour.

Des propos virulents et des excuses

La victime avait été blessée à l'arme blanche par un homme, condamné en novembre 2022 aux assises de Rouen en même temps que l'un de ses complices ; David Prévoté écopait, lui, d'une peine de seize ans de prison, accusé d'avoir été l'instigateur de l'agression et le mentor des deux autres. Le profil de l'accusé, 51 ans et à peine une vingtaine d'années passées hors du système carcéral, ainsi que ses rares mais virulentes déclarations et son expulsion de la salle d'audience avaient alors joué en sa défaveur.

[Lire aussi Condamné à 16 ans après l'agression d'une boulangère au Havre, il fait appel](#)

Autant dire que [cette première journée d'appel](#) se présentait sous un mauvais jour avec ce premier coup d'éclat de l'accusé. Le premier car un deuxième suivra en matinée alors qu'il interpelle l'avocat général en lui suggérant d'aller s'occuper d'autre chose, mais en des termes beaucoup plus fleuris que la politesse nous interdit de reproduire ici...

Sans doute les échanges avec son conseil ont-ils été fructueux car, quand l'audience reprend après la pause méridienne, l'accusé prend la parole pour présenter ses excuses au représentant du ministère public.

Le déroulé de l'agression n'a pas changé : un homme, à la fermeture du commerce, en plein confinement, agresse la commerçante à la fermeture. La victime résiste, est poignardée à la jambe. L'agresseur prend la fuite, poursuivi par des voisins.

De l'ADN

Les signalements conduisent les enquêteurs dans un foyer du Havre. Trois hommes sont interpellés. Quentin Marie, l'auteur du coup de couteau, et Tristan Odienne, le complice qu'il rejoint après le vol, chargent David Prévoté, résident du même foyer pour sans domicile fixe. C'est lui, disent-ils, qui a eu l'idée, qui a indiqué comment faire.

Lire aussi [Trois SDF condamnés après l'agression d'une boulangère au Havre](#)

Lui réfute, avant de se murer dans le silence. Son ADN sera retrouvé sur des vêtements ayant servi durant l'attaque et sur le couteau utilisé pour blesser la victime ; mais les trois individus partageant le même foyer et se retrouvant régulièrement dans les chambrées des uns et des autres, ces traces peuvent être antérieures à l'agression. Il raconte aussi avoir été présent sur les lieux et dit à l'agresseur d'arrêter ce qui s'est révélé être un double mensonge.

L'accusé doit prendre la parole mardi 12 septembre 2023 ; après avoir indiqué, en première instance, avoir simplement été informé des intentions du duo, il devra convaincre les jurés qu'il n'était pas impliqué directement dans l'agression. Avec, en ligne de mire, une demande d'acquittement.